

Ma photo



101 Avenue René Antoune 33320 Eysines
Tél. : 06.86.56.37.56

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession :

Téléphone :/...../...../...../..... Email :

Précautions médicales, allergie :

➤ **A fournir lors de l'inscription :**

- Certificat médical autorisant la pratique de la Savate Boxe Française en club et en compétition
- 1 Photo
- Autorisation parentale
- Règlement intérieur signé

Nos Tarifs (licence fédérale comprise)

Moins de 18 ans accès illimité sur tous les cours en fonction de l'âge 215 € ☐

18 ans et plus accès illimité 280 € ☐

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Lors de l'inscription, chaque adhérent devra fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Savate Boxe Française (celui-ci étant exigible par l'assurance sous peine de radiation) + 1 photo.

ARTICLE 2 : Il ne sera accordé qu'une séance d'essai avec autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 3 : Chaque adhérent devra être muni d'une tenue de sport (survêtement, short, tee-shirt...) et devra OBLIGATOIREMENT porter des chaussures propres. Les lacets devront être liés. Il devra respecter dans sa totalité le règlement intérieur affiché dans la salle.

ARTICLE 4 : Le port de bijoux (boucle d'oreilles, piercing, bracelets...) est interdit durant les entraînements.

ARTICLE 5 : Tout adhérent doit respecter les entraîneurs ainsi que ses partenaires d'entraînement, sous peine d'être suspendu pendant un ou plusieurs cours ou radié pour cas jugé grave par le bureau.

ARTICLE 6 : Après l'inscription l'adhérent ne pourra prétendre à aucun remboursement de sa cotisation.

ARTICLE 7 : La responsabilité du club n'est engagée qu'à partir de l'instant où l'adhérent a franchi la porte de la salle d'entraînement à l'heure du cours et jusqu'à l'instant où il quitte cette salle. Pour les adhérents mineurs, les parents devront s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle avant de laisser leur enfant. En adhérent au club, chaque licencié à la FFSBF ET DA bénéficie d'une assurance individuelle accident, néanmoins, si les montants de garanties contractuels proposés sont insuffisants nous vous invitons à prendre contact avec votre propre assureur, seul capable de vous proposer un contrat adapté à vos besoins personnels.

Je soussigné atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant. J'atteste également avoir pris connaissance des garanties de l'assurance et les acceptent.

J'autorise LeCercle SBF 33 à titre gratuit la captation et l'utilisation et la diffusion de mon image dans le cadre des activités du club, sur les réseaux sociaux et tous les supports de communication.

Fait à Eysines le/...../..... Signature de l'adhérent ou de son représentant (si mineur)

